



Ville de
Cambo-les-Bains



Kanboko Herria

1ère Concentration CIMES HISTORIQUE

REGLEMENT GENERAL OFFICIEL

19 - 20 -21 juin 2015

CIMES HISTORIQUE est une concentration automobile déclarée en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Cette concentration représente l'opportunité pour chacune et chacun de traverser ou retraverser des terres qui ont fait la réputation du Rallye des Cimes et du tout terrain plus généralement, au cœur de ce magnifique pays basque.

La notion de vitesse est totalement exclue. C'est un projet axé sur le loisir tout-terrain couplé à une action de rencontre et de découverte du territoire.

Participer à CIMES HISTORIQUE c'est aussi partager avec nous certaines valeurs que véhicule l'esprit des CIMES depuis 1951 : découverte, rencontre, solidarité, partage, échange, respect.

De nombreuses communes sont traversées et quelques unes sont nos hôtes pour cette première. Nous devons faire en sorte, organisateurs et participants, de garder en mémoire que sans cette invitation de Cambo-les-Bains en premier plan, cette initiative serait impossible.

Cette première édition est placée sous le signe du respect des hommes et de l'environnement. Tous les acteurs concernés par CIMES HISTORIQUE, organisateurs, participants, autorités, partenaires et élus sont sensibilisés. Nous devons agir ensemble pour faire que notre passage laisse une note positive à tous les niveaux.

C'est avec cet esprit que ce règlement a été pensé et rédigé, c'est avec cet esprit que vous devez venir.

Attention : le tracé de Cimes Historique est composé de portions terre « à l'ancienne ».

Cette édition est symbolique. Nous pensons à tous ceux qui ont vécu depuis 1951 la belle aventure du Rallye des Cimes. A nous de jouer maintenant !!!

La municipalité de Cambo-les-Bains s'associe à tous les bénévoles de l'Écurie des Cimes qui se sont investis depuis plus de deux ans maintenant pour vous garantir et vous souhaiter un excellent week-end et de grands moments de convivialité.



REGLEMENT OFFICIEL

PROGRAMME

Vendredi 19 juin 2015

Vérifications techniques et administratives
(lieu et horaires seront confirmés ultérieurement)

Boucle des contreforts de l'Ursuya, vers la montagne des Dames

Réception par la municipalité de Cambo-les-bains

Samedi 20 juin 2015

Départ de Cambo direction Itxassou, par la route

LAXIA (ancienne liaison)

Direction Baigorry, par la route

PARGUIETAKOA (sens descente)

Direction Irouleguy, par la route – pause rapide mi journée -

JARA

Direction St Jean Pied de Port, par la route

ARADOY

Direction Ispoure, par la route

LAHARRAQUY

Arrivée à Ispoure – Réception fin de journée -

Dimanche 21 juin 2015

Départ d'Ispoure direction Bussunarits, par la route

GALLAREKO

direction Sauguis par la route du col d'Osquich
(partie terre initiale contournée pour raisons administratives).

SAUGUIS MADELEINE

Direction Alçay, par la route

BANDETIA

Direction Licq Atherey, par la route – réception chez Bouchet -



Article 1 PRESCRIPTIONS GENERALES :

CIMES HISTORIQUE se déroulera en conformité avec le règlement spécifique et ses annexes ou additifs. De par leur participation, tous les participants s'engagent à respecter le règlement, ses annexes et additifs.

Article 1.1 MODIFICATION DU REGLEMENT ET ADDITIFS

Toute modification ou disposition supplémentaire ou complémentaire au règlement feront partie intégrante du règlement, viendront compléter ce dernier et seront d'application immédiate.

Article 1.2 APPLICATION ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Tout cas non prévu par le règlement sera étudié par les membres de l'organisation seuls habilités à prendre une décision.

Toute action frauduleuse, incorrecte ou « hors esprit » effectuée par le participant ou par des membres de l'équipe du participant peut aller jusqu'à une exclusion de la concentration.

Article 2 ORGANISATION

L'Écurie des Cimes organise CIMES HISTORIQUE. La concentration est ouverte uniquement à des véhicules immatriculés, assurés, avec contrôle technique valide correspondant au véhicule engagé et dont la date de première mise en circulation est antérieure au 31 décembre 1986.

Pour tout véhicule dont la mise en circulation est postérieure au 31 décembre 1986, un dossier comprenant photos et description du véhicule doit être transmis à postmaster@ecuriedescimes.com. Les membres de l'organisation décideront de l'inscription ou pas du véhicule.

Les engagements seront clos le **18 MAI 2015**.

Article 3 CONDITIONS D ADMISSION

Est admise et considérée comme participante, toute personne physique titulaire du permis de conduire automobile en cours de validité

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant.

Sont dénommés participants, les 2 personnes qui engagent le véhicule, le chauffeur sera le 1er conducteur, le passager est autorisé à conduire le véhicule à condition qu'il soit en possession du permis de conduire en cours de validité.

Article 4 OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Chaque participant devra présenter aux vérifications administratives les documents suivants en cours de validité :

- pièce d'identité
- permis de conduire

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- carte grise ou certificat d'immatriculation
(pas de WW garage ni de mention véhicule non roulant)
- carte verte d'attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- contrôle technique OK et en cours de validité avec vignette sur le pare brise



En s'inscrivant à Cimes Historique, les participants s'engagent sur l'honneur à présenter les documents originaux, parfaitement en règle, en cours de validité et correspondant au véhicule présenté.

Article 5 EQUIPAGE

L'équipage auto se compose d'un conducteur participant et d'un passager participant.

L'équipage normalement constitué et engagé devra se trouver au complet à bord du véhicule pendant toute la durée de CIMES HISTORIQUE. Il peut être effectué des intervertions dans les véhicules à condition que la personne qui conduit soit en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

En aucun cas il ne pourra être embarqué une autre personne dans le véhicule .

Article 6 OBLIGATIONS TECHNIQUES

Équipement obligatoire

- gilets jaunes
- triangles de signalisation
- au moins une roue de secours équipée de pneus tout terrain en bon état (pas de mixte)
- le nécessaire pour faire un remplacement de roue en toute sécurité
- au moins une sangle avec des attaches rapides ou manilles ou tout autre accessoire pour vous sortir d'une mauvaise passe. (ça ne vous arrivera pas mais ce sera pour sortir un copain qui sera planté...)
- 4 pneus tout terrain en bon état (pas de mixte), homologués
- 1 extincteur en état de fonctionnement

Article 7 CATEGORIE DE MACHINES ADMISES

CIMES HISTORIQUE est ouvert uniquement aux véhicules homologués et immatriculés répondant aux normes constructeurs et aux normes imposées par le code de la route et de la sécurité routière.

Les participants se chargeront de la préparation de leur véhicule en conformité avec le présent règlement.

Les participants s'engagent à présenter un véhicule remis en parfait état de fonctionnement et en parfaite conformité avec les normes constructeurs et avec le code de la route et de la sécurité routière.

En outre, les participants s'engagent sur l'honneur lors de leur inscription :

- que leur véhicule est conforme au code de la route et conforme à la législation routière.
- que le véhicule présenté correspond au documents présentés lors des vérifications administratives.

Ils devront présenter à l'organisation, avant le départ, le contrôle technique en cours de validité, la carte grise et l'attestation d'assurance du véhicule.

Les organisateurs auront tous pouvoirs pour refuser un véhicule lors des vérifications si celui-ci ne leur paraît pas conforme aux normes imposées par le code de la route et de la sécurité routière.

Article 8 ESPACES DISPONIBLES RESERVES A L'ORGANISATEUR

Tout véhicule doit être équipé de panneaux ou d'espaces latéraux (1 de chaque côté) destinés à recevoir les numéros qui seront remis lors des vérifications administratives et techniques.

La pose des numéros est obligatoire. Ils doivent être toujours visibles.



Une plaque de capot sera également remise lors des vérifications techniques et administratives.

La pose de la plaque capot est obligatoire sur l'avant du véhicule.

Tout autre autocollant d'éventuel partenaire distribué lors des vérifications techniques et administratives devra obligatoirement être apposé sur le véhicule.

Article 9 DROIT D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à 240 euros par véhicule (chauffeur et passager)

Ce prix comprend :

- l'inscription à CIMES HISTORIQUE
- l'organisation, l'encadrement de CIMES HISTORIQUE
- les repas ou réception du vendredi soir, samedi midi, samedi soir et dimanche midi
- le carnet de route
- la responsabilité civile de l'organisateur

Ce prix ne comprend pas les hébergements, les boissons ou repas supplémentaires, le carburant.

Article 10 CODE DE LA ROUTE CIRCULATION TRAVERSEE DE VILLAGE

Pendant toute la durée de CIMES HISTORIQUE, les participants devront se conformer strictement aux prescriptions du code de la route et de la circulation routière.

Tout participant qui ne se conformera pas à ces prescriptions se risque aux contraventions en vigueur comme tout autre utilisateur du réseau routier.

Aucune route ni piste n'est fermée pour notre passage, nous devons tous en être conscients et respecter les règles de base de la circulation routière.

Sur les étapes les participants devront avoir un comportement de conduite responsable. Tout incident de la circulation rencontré par un participant se réglera comme un incident classique de la circulation. Le participant devra établir un constat, le retourner à son assurance et ne pourra se retourner contre l'organisateur.

Toute personne assermentée ou pas et témoin d'une conduite dangereuse peut à tout moment informer l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure le participant sans remboursement de l'inscription.

Article 11 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'organisation s'est engagée auprès des différents élus à respecter l'environnement, les personnes et les animaux.

Les participants s'engagent à présenter des véhicules en parfait état de marche.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, les personnes et les animaux.

Organisateurs et participants s'engagent à ne pas jeter de déchets sur leur passage.

Article 12 CARNET DE ROUTE

Tous les participants recevront un carnet de route au moment des vérifications administratives et techniques.

En cas de non respect de l'itinéraire du carnet de route, l'organisateur décline toute responsabilité sur le choix de l'itinéraire emprunté et les problèmes éventuellement rencontrés par les participants.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit est strictement interdite.

Le prêt ou la vente du carnet de route CIMES HISTORIQUE est strictement interdite.

Son utilisation n'est possible que dans le cadre de CIMES HISTORIQUE.



Article 13 DEROULEMENT D UNE ETAPE

La définition de concentration interdit tout déplacement en masse ou en convoi.

Des véhicules de l'encadrement ouvriront la route.

Si moins de 50 inscrits, les participants démarreront avec un écart d'environ 1 minute entre eux.

Cet écart doit être respecté au mieux tout au long du parcours.

Si plus de 50 inscrits, les participants démarreront avec un écart d'environ 30 secondes entre eux.

Cet écart devra être respecté au mieux tout au long du parcours.

Tous les 10 véhicules de participant, un véhicule de l'encadrement sera intercalé.

Des véhicules de l'encadrement fermeront la route.

Article 14 ASSISTANCE

Chaque participant a droit à un véhicule d'assistance.

Toute assistance est interdite en dehors des zones autorisées.

Comme pour les participants, les véhicules d'assistance devront éviter le déplacement en convoi pour aller d'une zone à l'autre.

En l'absence de pointage, de contrôle horaire ou de passage, il n'y a pas de risque d'exclusion pour le participant.

Si un participant a besoin d'assistance, il doit prendre tout le temps nécessaire à la remise en état de son véhicule.

Le participant s'engage à reprendre la route avec un véhicule qui respecte le code de la route et de la circulation routière.

Le participant sera réintégré au convoi à l'occasion de l'étape ou demi étape suivante qu'il devra rejoindre par ses propres moyens.

Article 15 DROITS DES ORGANISATEURS

L'organisation de CIMES HISTORIQUE peut apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons de sécurité ou en cas de force majeure et notamment ajourner ou annuler tout ou partie du tracé défini si les conditions l'y oblige. Les participants ne pourront émettre aucune réclamation à ce sujet.

La responsabilité de l'organisateur ne peut en aucun cas être engagée pour des manquements ou contretemps à l'exécution de ses obligations qui résulteraient de cas de force majeure.

Ces modifications seront portées à la connaissance des participants dès que possible.

Tout cas non prévu par le présent règlement ou ses additifs sera soumis à l'appréciation des organisateurs qui aura autorité absolue pour prendre les décisions qu'elle jugera nécessaires dans l'intérêt de CIMES HISTORIQUE et ses participants.

Article 16 COUVERTURE IMAGES

Afin de permettre aux organisateurs une liberté de moyens, les participants consentent à l'utilisation de leur image individualisée pour tout ce qui concerne leur participation à CIMES HISTORIQUE et ses droits exclusifs d'utilisation.

Article 17 SOYONS RESPONSABLES

Souvenez vous que la notion de vitesse est inexistante sur CIMES HISTORIQUE. La découverte et le plaisir de conduire dans des régions somptueuses doivent nous inciter à conduire neutre.

La concentration CIMES HISTORIQUE doit rester un plaisir pour voir, connaître et rencontrer, nous nous devons de faire notre maximum pour que par la suite, nous puissions y revenir.

Notre but est de pérenniser CIMES HISTORIQUE, d'en faire un rendez vous annuel incontournable et éventuellement d'explorer ou de rouvrir d'autres pistes, alors nous comptons sur votre responsabilité.